

DECISION MUNICIPALE n° D20250411-035

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	13, 15, 20 et 22 mai, 3, 5, 10, 12, 17, 19, 24 et 26 juin 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	ASEPT	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : La salle Jean Ségurel du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat est mise à disposition de l'ASEPT dont le siège social est situé 1 impasse Sainte-Clair – 87041 LIMOGES.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée du 5 mai au 26 juin 2025.

Article 3 : La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 11 avril 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE